

Bulletin d'information



CULTURES EN SERRES
No 16 – 24 août 2007

NOUVEAUX PRODUITS : L'INSECTICIDE-ACARICIDE FORBID 240 SC ET LE SMARTFRESH TECHNOLOGY

En bref : Deux nouveaux produits s'ajoutent pour un usage en serriculture. L'insecticide-acaricide FORBID 240 SC en serriculture légumière et ornementale ainsi que le SMARTFRESH TECHNOLOGY pour prolonger la conservation des tomates après la récolte.

L'insecticide-acaricide FORBID 240 SC

Le FORBID 240 SC (spiromésifène) est un insecticide-acaricide du groupe 23, une nouvelle catégorie de produits appelée les « acides tétramiques ». La matière active est la spiromésifène.

Le produit est entre autre homologué pour :

- Les plantes ornementales en serre.
- Les légumes de serre (tomate, concombre et poivron).

Vous pouvez consulter l'étiquette du FORBID 240 SC à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/FORBID.pdf.

Le FORBID 240 SC sert à la suppression des tétranyques et des aleurodes. Il est actif sur tous les stades des tétranyques (œufs, nymphes et adultes). Sur l'aleurode, les stades juvéniles (nymphes et pupes) sont plus sensibles; il ne faut pas compter sur ce produit pour anéantir les populations d'adultes. L'effet résiduel est de 30 jours.

Mode d'action

La matière active, le spiromésifène, agit comme un inhibiteur de la biosynthèse des lipides. L'activité est dite «translaminaire» en ce sens que le produit traverse l'épiderme des feuilles et peut être transloqué via le phloème. Il est tout de même recommandé de traiter les 2 côtés de la feuille pour de meilleurs résultats.

Taux d'application

- Plantes ornementales en serre :
  - 30 ml par 100 litres d'eau.
  - En présence d'une forte infestation, répéter dans un intervalle de 10 à 14 jours.
  - Maximum de 2 traitements par année.





Secrétariat du RAP : 200, chemin Sainte-Foy, 9e étage, Québec (Québec) G1R 4X6 Téléphone : 418 380-2100, postes 3551 ou 3581
Télécopieur : 418 380-2181 Courriel : rap@mapaq.gouv.qc.ca Page Web : http://www.agrireseau.qc.ca/rap

IMPORTANT : étant donné le nombre très important de cultures ornementales, les tests n'ont pas pu être réalisés sur toutes les espèces végétales. Certains effets phytotoxiques peuvent se développer sur diverses espèces. Faites des tests à petite échelle avant de traiter toutes les plantes d'une serre. L'étiquette mentionne divers effets sur plusieurs espèces.

- Légumes de serre (tomate, concombre et poivron) :
  - 30 à 50 ml par 100 litres d'eau.
  - Éviter d'appliquer sur des plantes stressées (chaleur, salinité, etc.).
  - Maximum de 2 traitements par année.

Compatibilité avec les auxiliaires

Comme il s'agit d'un produit relativement nouveau, les données ne sont pas complètes pour chacun des auxiliaires.

Voici tout de même quelques renseignements provenant des compagnies Koppert et Biobest :

- *Encarsia formosa* : peu dangereux sur l'adulte.
- *Eretmocerus* : peu toxique sur la larve; inconnu pour l'adulte.
- *Amblyseius cucumeris* : peu toxique.
- *Phytoseiulus* : modérément dangereux sur l'adulte; 2 à 3 semaines de persistance.
- Bourdons : pas dangereux; pas de persistance.

Il revient à chacun de décider de l'emploi ou non du FORBID 240 SC dans ses cultures.
Il pourrait y avoir des effets nocifs encore inconnus sur certains auxiliaires.

LE SMARTFRESH TECHNOLOGY (pour les tomates après récolte)

Il s'agit d'un nouveau produit et d'une technologie à utiliser après la récolte des tomates afin d'amoindrir plusieurs effets indésirables associés à la production interne d'éthylène (l'éthylène ayant la particularité d'accélérer le mûrissement).

Les fruits traités conservent davantage leur texture et leur coloration/maturation est retardée, car la production interne d'éthylène et la respiration sont diminuées.

Le produit est jumelé à une technique particulière d'application et se nomme : SMARTFRESH TECHNOLOGY.

La substance active est le méthylcyclopropène à 3,3 % de concentration.

Il se présente dans un emballage hydrosoluble (qui se dissout de lui-même dans l'eau).

Il doit être utilisé seulement par des travailleurs formés par AGROFRESH et l'emballage hydrosoluble ne peut être utilisé qu'avec l'appareil de distribution breveté SMARTFRESH TECHNOLOGY.

Mode d'emploi

Le produit peut être appliqué peu après la récolte ou à des stades de maturation plus avancés mais l'effet sera moindre. Le traitement doit s'effectuer aux températures normales de conservation et dans une chambre étanche.



Une fois que le produit est dans l'eau, l'appareil de distribution dégage les vapeurs de la substance active. La chambre doit demeurer scellée pour 12 heures consécutives.

MISES EN GARDE :

1. Ce produit n'est pas anodin, car de grandes précautions doivent être prises pour éviter que les travailleurs entrent en contact avec le produit à différentes étapes du processus. Vous pouvez consulter l'étiquette du SMARTFRESH TECHNOLOGY à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/étiquettes/Smartfresh.pdf.

2. Même si ce produit est homologué, il doit être utilisé avec circonspection, pour des situations précises où les tomates doivent être conservées plus longtemps qu'à l'habitude. Dans la majorité des cas, l'usage de ce produit n'est pas nécessaire avec les délais normaux de quelques jours entre la récolte et la vente.

Texte rédigé par :

André Carrier, agronome, M. Sc., Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Références :

Bayer Crop Science pour le FORBID 240 SC
AgroFresh Inc. et Rohm and Haas Company pour le SMARTFRESH TECHNOLOGY

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
MAPAQ
675, route Cameron – bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : 418 386-8121, poste 223
Télécopieur : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
secteur Laval, MAPAQ
1700, boulevard Laval – 5e étage – bureau 500
Laval (Québec) H7S 2J2
Téléphone : 450 972-3044, poste 23
Télécopieur : 450 972-3019
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Émilie Morissette, RAP

Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 16 – cultures en serres – 24 août 2007

